

AVIS

Séance publique du Bureau communautaire délibératif

Conformément à l'article L 5211-1 du code général des collectivités territoriales, Roannais Agglomération informe les habitants des communes membres que le Bureau communautaire se réunira, en séance publique, afin de délibérer sur l'ordre de jour cijoint, le :

Jeudi 15 février 2024 à 12 h 00

Au siège de Roannais Agglomération 63 rue Jean Jaurès - 42300 Roanne Salle de Bureau, 2^{ème} étage

Affiché au siège de Roannais Agglomération le 9 février 2024